

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
46
Suppléants ayant voix
délibérantes :
2
Conseillers représentés :
7
Total votants :
55

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2017 A 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 4 juillet 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2017 à 18h30,
Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER
Daniel BERTHUCAT à Gérard GRILLE
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Martine MUNOZ à Stéphane RODIER
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD
Benoit GENEIX à Thierry DEGLON
Claude GOUILLON-CHENOT à Françoise CHASSANGRE

Conseiller.e.s absent.e.s :

Ludovic COMBE
Philippe BLANCHOZ
André IMBERDIS
Paul PERRIN
Carine BRODIN

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :

Christine PETRUCCI
Alain CHASSAGNE

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**Demande de retrait du VALTOM
DELIBERATION N°20170712-16**

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions de ses articles L 5211-19 et L 5211-25-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 mars 2007 autorisant l'adhésion au VALTOM de la communauté de communes « du Pays de Courpière » ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 février 2010 autorisant l'adhésion au VALTOM de la communauté de communes « Entre Allier et Bois noirs » ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes « Entre Allier et Bois noirs », « de la Montagne Thiernoise », « du Pays de Courpière », et « Thiers Communauté » au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'article 4 des statuts du VALTOM ;

Considérant que jusqu'au 1^{er} janvier 2017, les communautés de communes « Pays de Courpière » et « Entre Allier et Bois noirs » étaient adhérentes au VALTOM au titre de leur compétence traitement des déchets ménagers et déchets assimilés ;

Considérant que ces deux communautés de communes ont fusionné au 1^{er} janvier 2017 pour donner naissance à la communauté de communes « Thiers Dore et Montagne », qui regroupe également les communautés de communes « de la Montagne Thiernoise » « Thiers communauté » ;

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes « Thiers Dore et Montagne » est adhérente au VALTOM par représentation/substitution des Communautés de communes « Pays de Courpière » et « Entre Allier et Bois noirs » et exerce directement la compétence traitement sur le périmètre de l'ancienne Communauté de communes « Thiers communauté » ;

Considérant qu'il est nécessaire d'unifier l'exercice de la compétence du traitement des déchets ménagers et déchets assimilés sur l'ensemble des communes de la Communauté de communes « Thiers Dore et Montagne » et que cette opération passe par une rupture du lien de représentation/substitution qui lie la Communauté de communes « Thiers Dore et Montagne » au VALTOM pour les deux anciennes Communautés de communes précitées, avant son adhésion au syndicat pour la totalité de son territoire.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité

- **Demande** au VALTOM le retrait de la communauté de communes « Thiers Dore et Montagne » du syndicat à compter du 31 décembre 2017 à minuit au titre de la représentation/substitution des anciennes Communautés de communes « Pays de Courpière » et « Entre Allier et Bois noirs » ;
- **Autorise** le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **Autorise** le Président à engager des discussions avec le VALTOM pour régler les conséquences de ce retrait dans les conditions de l'article L 5211-19 et de l'article L 5211-25-1 du CGCT.

TOTAL VOTANTS : 55 = Conseillers Présents 46 + Représentés 9 - 0 Non participation

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 54 = Pour : 54 Contre : 0

Abstention : 1

Abstention : Annie LEBREF



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon